

FEEE

FÉDÉRATION
EUROPÉENNE
DES
EMPLOYEURS
DE L'ÉDUCATION

EUROPEAN TRADE UNION COMMITTEE
FOR EDUCATION – COMITÉ SYNDICAL
EUROPÉEN DE L'ÉDUCATION



**Proposition du CSEE et de la FEEE pour la création d'un cadre de qualité
pour l'intégration efficace des migrant·e-s et des réfugié·e-s aux systèmes éducatifs**

Bruxelles, le 2 décembre 2019

Ce document présente les principales propositions visant à créer à l'échelle européenne un *Cadre de qualité pour l'intégration efficace des migrant·e-s et des réfugié·e-s*, résultant des activités menées dans le cadre d'un projet de deux ans portant sur cette thématique, déployé conjointement par le CSEE et la FEEE. Ces activités ont bénéficié de la participation des partenaires sociaux d'autres secteurs, de diverses organisations de la société civile et de plusieurs agences internationales. Raison pour laquelle, ces propositions s'appuient sur des données fondées recueillies dans le cadre de recherches et d'échanges approfondis entre les partenaires sociaux et l'ensemble des intervenants qui, au quotidien, s'efforcent de répondre aux besoins des élèves primo-arrivant·e-s, de défendre l'exercice de leurs droits et d'éliminer les obstacles auxquels il·elle-s se heurtent. Ces propositions formeront la base de nouvelles discussions avec les responsables politiques au niveau européen, étant le fruit d'une série d'échanges constructifs avec plusieurs des intervenants chargés de répondre aux besoins des élèves migrant·e-s et réfugié·e-s primo-arrivant·e-s et participant activement à leur processus d'accueil et d'inclusion. A l'occasion de l'audition publique « Education et migration », organisée le 15 octobre 2019 au Parlement européen, les partenaires sociaux de l'éducation et les organisations de la société civile ont adressé à l'UE leurs revendications communes :

- Nécessité de créer des synergies entre les différents domaines politiques et de promouvoir une approche structurée et holistique au niveau de toutes les directions générales (DG) de la Commission européenne, afin de s'attaquer à la question de la migration et de l'inclusion.
- Investir dans l'éducation, en la considérant comme un facteur de croissance et non comme une dépense.
- Demander à l'UE de débloquer suffisamment de fonds pour promouvoir l'investissement dans ce domaine.

Ce document examine également l'ensemble des cadres et actes juridiques internationaux portant sur le droit à l'éducation et la protection des enfants migrants, et plaçant les droits humains au centre de toute initiative, à commencer par la Convention relative aux droits de l'enfant.

Le CSEE et la FEEE considèrent que les élèves migrant·e-s et réfugié·e-s primo-arrivant·e-s sont avant tout des personnes en formation, même si leur éducation et leur apprentissage sont inévitablement conditionnés par leurs expériences passées et présentes. Comme toute personne en phase d'apprentissage, ces élèves doivent pouvoir réaliser pleinement leur potentiel, au travers d'une éducation et d'une formation inclusives et de qualité. Afin de ne pas entraver leur parcours en raison

de leur origine migrante, que ce soit à l'école ou dans la société, il importe de renforcer leurs droits au travers de l'introduction de mesures de réglementation spécifiques. Raison pour laquelle il est particulièrement important de prévoir un encadrement favorable à leur inclusion dans les écoles ou tout autre établissement scolaire, qui soit financé sur la base des priorités suivantes :

- **Privilégier une inclusion accompagnée d'un encadrement**, notamment au travers de la définition d'un cadre politique à l'échelle de l'UE ayant pour but de protéger et promouvoir l'accès inclusif à l'éducation de qualité, quel que soit le statut juridique des mineur·e-s et des jeunes adultes tout au long d'un cycle complet d'études.
- **Accélérer l'inclusion des élèves dans l'enseignement général et développer leur résilience**, en prévoyant un encadrement suffisant, des attentes élevées, un renforcement de l'estime de soi, ainsi que l'apprentissage et l'acquisition d'une seconde langue.
- **Tenir compte de la nature provisoire du statut des enfants et de leurs familles**, en assurant la communication entre les pays (d'origine et de destination) afin de pouvoir adapter les méthodes pédagogiques.
- **Evaluer, reconnaître, valoriser et mettre à profit les expériences passées des élèves migrant·e-s et réfugié·e-s, ainsi que leur langue maternelle** en tant que vecteur de l'apprentissage. Les études¹ montrent que si tous ces éléments sont correctement organisés et structurés sur le plan pédagogique, les initiatives seront fructueuses.
- **Recruter, former et valoriser les enseignant·e-s migrant·e-s et réfugié·e-s.**
- **Garantir un investissement suffisant et durable pour financer la formation initiale et continue des enseignant·e-s, des formateur·rice-s et des responsables d'établissement scolaire**, afin de pouvoir répondre aux besoins des élèves migrant·e-s et réfugié·e-s primo-arrivant·e-s, notamment en intégrant des composantes multiculturelles à l'enseignement et en récompensant les enseignant·e-s, les formateur·rice-s et les responsables d'établissement scolaire pour le travail réalisé en faveur de l'inclusion.
- **Accroître le montant et la cohérence des fonds européens destinés à appréhender la diversité dans les écoles** et à garantir l'inclusion des élèves migrant·e-s et réfugié·e-s aux systèmes éducatifs. Il s'agit ici de contribuer à toutes les dépenses nécessaires pour introduire des mesures ciblées au niveau communautaire ayant pour finalité de garantir un accueil et un encadrement éducatif efficaces.
- **Promouvoir la bonne gouvernance et des synergies** entre les partenaires sociaux et l'ensemble des parties prenantes du secteur de l'éducation et d'autres secteurs concernés (personnel spécialisé en matière de soins et de santé, traducteur·rices, médiateur·rice-s, etc.), notamment aux niveaux politique et administratif (gouvernements, autorités locales, etc.), en vue de l'adoption d'une approche globale des droits des élèves migrant·e-s et réfugié·e-s, centrée entre autres sur l'accueil et l'inclusion socio-économique et éducative des primo-arrivant·e-s.
- **Encourager le dialogue entre la communauté éducative et les parents**, basé sur le respect mutuel et la compréhension de base de ce que la coopération peut apporter aux enfants et de certains aspects organisationnels (ex. temps, espace, transport, etc.), ceci étant considéré comme l'un des principaux facteurs de réussite des parcours scolaires.

Cette proposition de création d'un cadre de qualité a été adoptée à l'occasion de la réunion plénière des partenaires du dialogue social sectoriel européen pour l'éducation (DSSEE), le 2 décembre 2019.

¹ Bunar, N. « Promouvoir une intégration efficace des migrant·e-s et des réfugié·e-s aux systèmes éducatifs. Etudes de cas en Espagne, en Serbie et en Belgique », 2019, CSEE et FEED, deuxième édition.

Bruxelles, le 2 décembre 2019